



Plan de prévention des risques d'inondation de la MORGE

Commune de Macherin, Saint Etienne de Crosses, Voiron, Coullevie, Moirans, Saint Jean de Moirans

Philippe BURELLOU
Dominique BLAIS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT DE L'ISERE

Voiron, le 20 Juin 2004

Legende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
A : Zones d'interdiction	1, 4 : Crues de plaine
B : Zones de contraintes faibles	C, a : Crues rapides des rivières
Zones de projet possible sous maîtrise collective	

Chaque zone est référencée par deux indices au moins :

- * La première correspond au niveau de contraintes à appliquer.
- ** La seconde à la nature du risque (considérer en particulier les zones de faibles contraintes en particulier pour les autres cas)

La bande rouge de 15 m de part et d'autre de l'axe de la Morge et les déversements en zone naturelle, sur son parcours, sont systématiquement classés en RC2

Commune de Voiron et Coullevie, Saint Jean de Moirans et Moirans

BCEIOM

Établie le : MAI 2003
Modifiée le : MAI 2004

Echelle : 1/5000